



Distr.  
GÉNÉRALE

A/9538  
S/11298  
28 mai 1974

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Vingt-huitième session  
Point 22 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Vingt-neuvième année

Lettre datée du 26 mai 1974, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres précédentes qui vous ont été adressées par la Mission d'Israël concernant les attaques syriennes qui continuent de se produire le long de la ligne du cessez-le-feu, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de graves violations et attaques commises à nouveau par la Syrie du 21 au 25 mai 1974 inclus.

Parmi ces violations et attaques délibérées, au nombre desquelles figuraient 80 tirs d'artillerie qui ont fait des victimes, il y a eu des attaques contre des localités civiles. Cette agression contre des localités civiles a comporté, le 25 mai 1974, un tir d'artillerie déclenché contre le village druze d'Harfa, au cours duquel trois des habitants ont été tués et trois autres blessés.

Des plaintes détaillées concernant toutes ces violations et attaques syriennes ont été déposées au quartier général des observateurs de l'Organisation des Nations Unies et les rapports de ces derniers révèlent, comme dans le passé, une augmentation du nombre de ces attaques syriennes.

On ne peut que souligner et énergiquement dénoncer le fait que l'agression syrienne se poursuit, et parfois s'intensifie, au moment même où s'exerce un effort diplomatique intense en vue d'arriver à un accord sur la séparation des forces entre la Syrie et Israël.

Cette agression est menée en vertu de la politique calculée et déclarée du Gouvernement syrien et contraint les forces de défense israéliennes à prendre des mesures appropriées pour repousser ces attaques.

A/9538  
S/11298  
Français  
Page 2

Aujourd'hui, 26 mai 1974, au moment même où la présente lettre est rédigée, les attaques de l'artillerie syrienne se poursuivent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim  
d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Jacob DORON

-----